

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 01 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le premier octobre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Longueau se sont réunis dans la salle d'honneur de la Mairie sur la convocation en date du vingt-cinq septembre, qui leur a été adressée, par le Maire, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2122-8, L 2122-9, L 2122-10, L 2122-13, L 2122-14 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : MM Colette FINET, Serge LEFEUVRE, Céline SEIGNEUR-BRIDOUX, Hélène DOLMAIRE, Freddy DUCHESNE, Florence LAPA, Bernard BELIN, Paulette BRIDOUX-HEDE, Philippe DAUTREMER, Nathalie MARCHAND-CARLIEZ, Abderrahim ASSIM, Christèle HOLLVILLE, Gérard COUSIN, Gérard MARECHAL, Dalila GHOU, Éric ROUSSEL, Lalaotiana Haja RASIDIMANANA, Dominique VICART, Éric MAQUET, Corinne FOVET, Béatrice REIMUND, Pascale HOUZE, Lysiane DANTIN, Chantal BOULET.

Etaient absents excusés : MM Marc HERNOUT, Sophie LEFEUVRE, Nicole COZETTE, Sylvie PORQUET.

Etaient absents : MM //////////////////////////////////

Avaient donné pouvoir : MM Marc HERNOUT à Freddy DUCHESNE, Sophie LEFEUVRE à Florence LAPA, Sylvie PORQUET à Éric MAQUET

Présents : 24 Représentés : 3 Votants : 27

ORDRE DU JOUR :

- 1) Compte rendu du conseil municipal du 09 juillet 2018
- 2) Compte rendu du conseil municipal extraordinaire du 03 septembre 2018
- 3) Désignation du secrétaire de séance
- 4) Communication du Maire

FINANCES

- 5) Travaux de démolition – reconstruction de la Mairie
- 6) Allocations scolaires 2018/2019
- 7) Animation repas des Aînés du 07 octobre 2018
- 8) CAJ séjour à Valloire : Encaissement de la participation financière des familles
- 9) Sortie de la maison des Séniors : Encaissement des participations financières
- 10) Commune : Indemnité de conseil au receveur
- 11) Convention avec le médecin de crèche

ADMINISTRATION

- 12) Création d'un comité technique commun entre la collectivité et le CCAS
- 13) Fixation du nombre de représentants du personnel et instituant le paritarisme au sein du comité technique commun
- 14) Création d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) entre la commune et le CCAS

- 15) Fixation du nombre de représentants du personnel et instituant le paritarisme au sein du comité d'hygiène, de sécurité, et des conditions de travail
 16) Droit d'initiative.

Madame le Maire ouvre la séance, et demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour « modification du tableau des effectifs ». Monsieur Maquet refuse que ce point soit ajouté, au motif que cela arrive souvent et qu'il ne peut pas étudier le dossier. Par un vote à main levée, les élus autorisent le Maire à ajouter ce point l'ordre du jour.

1) Compte rendu du conseil municipal du 09 juillet 2018:

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2) Compte rendu du conseil municipal extraordinaire du 03 septembre 2018

Serge LEFEUVRE : j'ai une remarque à faire. J'étais absent de ce conseil et je voudrais reprendre les écrits d'Éric Maquet qui parle des commissions de voirie et d'urbanisme en ces termes « il est déplorable que les commissions de voirie et d'urbanisme soient inexistantes depuis des années ». Inexistante si tu vas voir dans le dictionnaire, cela signifie « que ça n'existe pas ». Je réunis mes commissions deux fois par an. Les dernières étaient en 2017 :

La commission voirie le 14 avril à 17h salle d'honneur de la mairie, étaient présents, Freddy Duchesne, Florence Lapa, Philippe Dautremer, Gérard Cousin, Gérard Maréchal, Gérard Vanhuse excusé, Éric Roussel excusé, Éric Maquet absent, ni excusé. C'est vrai que d'habitude quand tu n'es pas là tu t'excuses, mais là tu n'étais pas excusé.

La deuxième le 19 octobre à 17H30, étaient présents : Jean-Luc Beuvain, Gérard Letho Duclos, Gérard Maréchal, Gérard Cousin, Freddy Duchesne, Moi-même, Florence Lapa, Éric Roussel, Éric Maquet.

Dans la première réunion et vous dites que vous n'êtes au courant de rien, on a parlé du domaine du clocher, de la SIP, de Mme Léglise qui a fait ses travaux là-haut, des boutiques Kébab, on a également parlé d' Action qui allait ouvrir, de Peugeot, de Crocodile, du comptoir du malt, du mur anti bruit qui a été installé là-haut, des travaux SNCF, de Monsieur De Simencourt, de la Halle aux frais, d'Oxyale.

Dans la deuxième, on a parlé de la rue Delambre, du problème avec la presse, du BHNS, de la devanture de la mairie, des points lumineux impasse Pierre Sépard, d'Eurovia travaux station d'épuration, des abris bus au collège, des bennes à déchets verts, de la fibre optique, ensuite en urbanisme on a parlé de la salle de la Renaissance, de Marie Blachère à Boves, d'un concessionnaire moto, d'un mac do qui devrait ouvrir à côté de la Bretèche, de crocodile et encore de comptoir du malt, des ambulances Duverger, des deux nouvelles cellules qui allaient ouvrir (laboratoire d'analyses et opticien) , du groupe l'hottelier, des problèmes que Monsieur Devaux avait eus avec nous, des courriers de la STAG avec Monsieur Devaux, du BHNS et à nouveau de la fibre optique.

En plus de tout cela, nous avons quand même fait des réunions publiques, -tu as quand même dit que tu n'étais pas au courant pour les travaux d'Intermarché – nous avons fait une réunion publique avec les riverains d'Intermarché le 19 juin 2017 à 18 heures, salle d'honneur de la

mairie. Nous avons fait venir devant le conseil municipal des agents d'Amiens Métropole pour nous parler des travaux devant la mairie. Tu ne peux pas le nier.

Avec tout cela, nous faisons preuve de démocratie, de pluralisme, et je pense que l'opposition est autant au courant que n'importe qui des problèmes que nous rencontrons dans l'urbanisme et la voirie.

Éric MAQUET : Est-ce que je peux prendre la parole, Madame Le Maire ?

Colette FINET : oui

Éric MAQUET : Entre autre, tout ce que tu viens de citer ça veut dire on a parlé, on a parlé... Quand on a des dossiers, on devrait traiter cela en deux heures deux heures et demi vu la grandeur des dossiers. Et comme on est en superficiel, c'est juste un petit mot, on va très vite et on passe très vite. Quant à Eurovia, on nous a parlé de logistique, on ne nous a pas parlé d'une usine à bitume avec une cheminée de 26 mètres.

Serge LEFEUVRE : évidemment puisque nous ne le savions pas.

Éric MAQUET : Nous ne sommes pas tout à fait sur la même dimension, entre logistique, des bureaux, du tertiaire et une usine avec une cheminée de 26 mètres, il y a quand même un gros décalage. Il y a même eu un article sur le courrier picard hier ou avant-hier, concernant l'usine à béton qui se trouvait là-bas au fin fond de la zone fret, l'usine à béton n'a rien à voir avec une usine à bitume, ne pas confondre. Cette centrale béton elle n'a pas de cheminée de 26 mètres, elle ne produit pas de nuisances olfactives. Comparons ce qui est comparable. Il ne faut pas comparer une deux chevaux avec une Rolls Royce, voilà ce que je veux dire.

Après, pour faire des commissions voiries-urbanisme sur les maisons fleuries de Longueau, cela ne m'intéresse pas, je perds mon temps. Je suis un professionnel, je travaille encore, donc perdre mon temps pendant une demi-heure pour parler de la maison d'untel qui va gagner ou de la maison d'un autre qui est bien placée, ça ne m'intéresse pas. Je le répète, nous n'avons pas eu le dossier d'Eurovia, on n'a pas traité ce dossier en profondeur en urbanisme. Aujourd'hui, vous avez quand même accordé un permis de construire, et vous essayez tant bien que mal de vous en sortir après trois mois.

Je veux bien qu'il y ait des commissions de voirie, mais on est là pour travailler en profondeur et là vous allez aborder la question n°5, j'aurais bien aimé que cela soit abordé autrement que par une question au conseil municipal – concernant la destruction de la mairie de Longueau – est ce qu'on a eu des échanges, des informations ? Zéro. Rien ; Un jour on agrandit derrière, un jour on construit, un jour on va raser. J'aimerais bien avoir des précisions. La commission urbanisme voirie sert à étudier les dossiers, à échanger et à voir les côtés positifs ou négatifs pour prendre des décisions, et de les valider au conseil municipal

C'est bien les attaques, mais il faut qu'elles soient fondées.

Serge LEFEUVRE : Non c'est toi qui a dit que mes commissions étaient inexistantes, moi je te dis c'est faux.

Éric MAQUET : c'est inexistant pour des dossiers aussi lourds !

Serge LEFEUVRE : J'ai prouvé par A+B que tu as menti.

Éric MAQUET : c'est quand même du danger grave et imminent. On est quand même sur une usine avec des populations qui vont être touchées par ça.

Serge LEFEUVRE : est-ce que je t'ai parlé de cela ? Avant de tout mélanger, fais attention à tes écrits. C'est tout.

Éric MAQUET : on va faire des commissions voiries, voilà un petit plan, on nous présente une feuille, agrandissement, ça vous va ? Des commissions comme ça moi j'en fais tous les jours mais aux toilettes.

Paulette BRIDOUX-HEDE : Ce n'est pas très correct de dire cela. Parler des toilettes, c'est très correct bien sûr.

Colette FINET : Il faut rester correct. Y'a-t-il d'autres interventions sur le compte rendu ?

Abderrahim ASSIM : C'est vrai que ce n'est pas très correct. Cela fait 10 ans qu'Éric Maquet est là. Il n'a jamais pris la parole. Depuis le dernier conseil municipal et cela parce que l'assistance est là, il prend la parole et est attaquant. Depuis le dernier conseil tu prends la parole parce que les gens sont là.

Éric MAQUET : J'avais un porte-parole avant, malheureusement il est décédé.

Abderrahim ASSIM : Ça fait 10 ans que tu n'as jamais parlé, et tu es agressif parce que les gens sont là. On a très bien compris ton théâtre et ton cinéma. Tu as toujours voté, sans aucune parole, et aujourd'hui avec des paroles comme tu viens de le faire, c'est la deuxième fois. Tu peux remercier le public qui est là. Ça te donne de l'adrénaline !

Éric MAQUET : je vais te répondre calmement. Pendant 10 ans, on n'a pas traité un dossier aussi lourd.

Colette FINET : De quoi tu parles Éric, nous ne sommes pas encore dans les points du conseil municipal de ce soir.

Éric MAQUET : je parle de l'usine

Colette FINET : Elle n'est pas à l'ordre du jour.

Éric MAQUET : Non, mais j'en parle, ça m'est resté en travers la gorge, chère Madame Finet.

Abderrahim ASSIM : 2020 ce n'est pas la semaine prochaine, c'est dans deux ans. Il y a encore du temps. Tu vas t'épuiser. Repose-toi un peu.

Colette FINET : y'a-t-il d'autres remarques sur ce compte rendu du 03 Septembre ? Il n'y en a pas.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

3) Désignation du secrétaire de séance :

Madame Chantal BOULET est désignée secrétaire de séance.

4) Communications du Maire :

a) Démission du Conseiller Municipal, Serge BLANCHET.

Le conseiller municipal suivant sur la liste « écouter et agir » est Monsieur OURDOUILLÉ Pascal qui a répondu positivement, mais que je n'ai pas pu inviter pour ce conseil municipal, n'ayant

pas encore reçu l'avis du Préfet. Je l'installerai donc normalement au prochain conseil municipal.

b) Pour poursuivre dans le sens de la récente délibération de notre conseil municipal, qui à l'unanimité, s'est prononcé contre l'implantation de l'usine d'enrobés à Longueau, j'invite l'ensemble des conseillers à participer à la Marche noire, organisée par le collectif « non à l'usine de bitume à Longueau » et l'association « union des générations pour un Avenir qui respire ». Rendez-vous donc le samedi 20 octobre à 2018 à 13H30 place Louis Prot pour se rendre jusqu'au site ferroviaire rue Lucette Bonard. Il serait bien que les élus du bureau municipal viennent avec leur écharpe.

c) A propos des travaux dans notre ville, le chantier qui concerne les abords de la mairie va se terminer fin octobre. En effet, les propositions de plantations d'Amiens Métropole ont été vues et validées par notre service « espaces verts » et une réunion a eu lieu ce mardi après-midi pour concrétiser cette opération. (650m² de plantes vivaces, pas de gazon, mais des arbustes, des plantes fleuries,...et quelques arbres rue Louis Prot), un très bel environnement.

d) A partir du 01^{er} novembre, le chantier derrière la mairie va disparaître (matériaux et Engins) ce qui va permettre à l'entreprise STAG de terminer proprement l'arrière de la Mairie par la pose d'une bâche esthétique sur un châssis métallique finalisant ainsi la mission de démolition qu'on a confiée à l'entreprise. Au pied de cette bâche nous installerons quelques bacs fleuris, pour redonner à la place le statut qu'elle mérite et pour qu'elle puisse accueillir le marché de Noël.

e) Enfin, toujours concernant les travaux, à partir du 05 novembre (la partie haute de l'avenue étant terminée) va se faire la pose des deux abris bus (Poidevin et Rose Rouge) pour le BHNS. Comme la première fois, une déviation est obligatoire ; la même qu'au moment de la construction des quais de bus ; cela s'était très bien passé. Durée quatre semaines. Et une réunion publique est prévue pour les riverains concernés, le mardi 16 octobre à 18h, en salle d'honneur avec Amiens métropole (qui s'occupera de la distribution des flyers).

Lysiane DANTIN : Le matin ou l'après-midi la réunion ?

Colette FINET : j'ai dit 18 Heures.

f) Problème de la benne à déchets verts. Elle va être déplacée, et une seconde benne sera installée.

g) La modification des horaires des écoles est satisfaisante. Le bus arrive à l'heure à l'école André Mille. Certes rien n'est parfait. Une dizaine de parents sont ennuyés sur les trois cents parents qu'il me fallait gérer, tout en gardant le transport scolaire. Nous sommes une des rares communes à avoir du transport scolaire le midi.

h) Concernant la MAPA : Monsieur DURAND est parti en retraite. Madame MADUREL est Directrice par intérim jusqu'au 31 décembre 2018, avant la fusion des EPHAD dont on reparlera au prochain Conseil Municipal. Par ailleurs, la somme que Monsieur DURAND nous devait, correspondant aux loyers des six premiers mois de l'année 2018, nous sera versée en trois fois, fin octobre, fin novembre et fin décembre. (Ce qui correspond à 60 000€).

5) Travaux de démolition – reconstruction de la Mairie :

Colette FINET : Je voudrais donner quelques informations complémentaires à la note de synthèse.

La mairie est un bâtiment qui, bien malheureusement, n'a pas fait l'objet d'un niveau d'investissement suffisant depuis l'incendie dont il a été victime, il y a maintenant 30 ans.

Il ne faut pas être un grand spécialiste pour observer à la fois le manque d'accessibilité et l'état général de notre maison communale – toiture à refaire, cheminées fissurées, et plus généralement la vétusté de l'ensemble-.

A propos d'accessibilité, il faut prendre en compte, non seulement le handicap moteur, mais aussi visuel, auditif...qu'il soit permanent ou temporaire. La loi nous y oblige. D'autre part, cette question concerne aussi les agents qui y travaillent – l'accès au niveau supérieur n'est possible que pour un pied agile, et nous ne pourrions pas proposer de poste à un agent dans ces bureaux sans enfreindre la loi sur l'accessibilité.

Quant à l'état des murs et des espaces sanitaires, n'en parlons pas. Ceux qui travaillent et entretiennent tant bien que mal cette mairie ont bien du mérite. Sur la demande des agents, nous tenons d'ailleurs un CHSCT prochainement avec ces questions à l'ordre du jour.

Bref, contrairement à ce que j'ai pu lire ou entendre, la proposition de procéder à la démolition/reconstruction de la mairie, n'est pas la conséquence de « quelques gouttes d'eau » provenant du toit de la mairie. Cela serait totalement irresponsable.

Avec une construction neuve, nous maîtrisons les délais et le budget ; et les garanties attachées au bâtiment sont plus faciles à mettre en place.

Les questions techniques, comme le choix des matériaux, et esthétiques comme l'intégration paysagère sont plus faciles à aborder.

De même, les critères de performance du bâtiment, comme l'isolation phonique et thermique deviennent plus réalistes.

J'insiste sur ces derniers éléments car ils déterminent notre capacité à nous insérer dans l'appel à projet porté par la Région des Hauts de France, afin de soutenir la filière bois local.

Le Conseil Régional place la filière bois au cœur des enjeux régionaux en matière d'économie environnementale, de société, afin de concilier le développement local, l'emploi, les compétences et la préservation de nos ressources naturelles (chêne, peuplier, frêne, aulne, robinier etc...).

Il ne s'agit pas de bois « décoratif » en façade. Il s'agit d'utiliser à plus de 80% de bois d'essences régionales pour la structure d'élévation, c'est-à-dire les murs, les charpentes, les planchers...

L'idée est de s'inscrire dans la démarche « qualité environnementale » du bâtiment (qui vise notamment à améliorer la performance phonique et thermique du bâtiment par rapport à la réglementation).

A titre purement informatif, les projets d'extension-rénovation lourdes, se situaient autour de 800 000€. Pour un projet de construction neuve, il faut compter 2000€/m². Si on garde les 600m² de l'emprise actuelle, cela nous ferait 1 200 000€.

Afin de pouvoir déposer un dossier de demande de subvention, il est nécessaire que le conseil municipal émette un avis de principe et s'engage sur les travaux de démolition-reconstruction de la mairie.

La prochaine étape consistera à choisir un Assistant à Maître d'Ouvrage (AMO) qui nous accompagnera dans la définition de notre projet, et nous aidera à constituer l'appel d'offre pour le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre (c'est-à-dire l'architecte + le bureau d'études).

Ces éléments seront discutés en commission urbanisme dès que l'AMO sera désigné.

Éric MAQUET : J'ai quelques questions à vous poser.

Y-a-t-il eu une expertise sur le bâtiment ? Y-a-t-il un danger grave, imminent sur cette mairie ?

Pour l'étude du coût de remise en état vous parlez de 800 000€ apparemment. Mais je n'ai pas de document.

Colette FINET : non, un avant-projet a été chiffré par un architecte.

Éric MAQUET : Malheureusement je ne l'ai pas dans les mains, il paraît difficile de valider ou d'invalider. Que deviennent les personnels demain quand on va casser cette mairie ? On va les transférer où ? Est-ce qu'il y a une intégration dans le site, de la place Louis Prot ? Est-ce que c'est une vue d'ensemble avec cette mairie implantée ? Est-ce que l'on envisage d'autres travaux ? Il y a peut-être une partie pour le personnel, il faut l'envisager aussi.

Des coûts de démolition ? Des coûts de reconstruction ?

Vu le comportement intérieur et quelques fois de non-dit, cela paraît difficile d'avoir confiance et surtout de ne pas avoir beaucoup de documents et d'informations en dehors de votre lecture à des fins de se prononcer sur cette question 5.

Nathalie MARCHAND-CARLIEZ : J'avais juste quelques petites questions. La prévision du calendrier sur les phases que tu as définies ? Cela voudrait dire que la demande de subvention partirait après le conseil municipal ? Et on pourrait imaginer une réponse sur la subvention au bout de combien de temps ? Ensuite est ce que l'on envisage une mairie plus grande que celle-là ? La région des Hauts de France pourrait subventionner mais est ce que l'on n'aurait pas intérêt à intégrer la métropole et des fonds européens ?

Colette FINET : Sur la question de sécurité posée par Éric ; Nous n'avons pas fait d'expertise officielle. Mais, compte tenu de ce qui vient de se passer récemment avec les orages – les inondations, les fissures sur les cheminées, les murs sont complètement dénudés – on ne peut pas dire que les conditions de sécurité et de bonnes conditions de travail soient respectées. On a l'impression que tout va s'écrouler petit à petit. Tout nous laisse à penser qu'il y a quelque chose d'important à faire.

La deuxième chose que je voulais ajouter, c'est que dans le projet de réhabilitation que nous avons conçu, qui était autour de 800 000€, nous avons dit qu'en fait on ne toucherait pas à la façade et à la salle d'honneur. Mais la façade se fissure de plus en plus, quant à la salle d'honneur, il faut qu'on arrête de continuer à l'utiliser comme salle de réunion et comme salle d'honneur pour une raison que vous allez comprendre : le matériel est abimé par le fait qu'il est tout le temps transporté ; et nos agents de l'atelier ont autre chose à faire que de transporter en permanence des tables, des chaises du couloir à la salle d'honneur et vice versa. Il faut qu'on retrouve une salle d'honneur et qu'on retrouve une salle qui soit une vraie salle de réunion pour les conseils municipaux, les cérémonies. La mairie ne sera peut-être pas plus grande, mais elle sera autrement agencée. D'autre part, comme on va vers un guichet unique, cette partie-là n'a plus de raison d'être. La mairie est dans un piteux état.

Si demain nous engageons un agent qui a un handicap, même temporaire, c'est impossible qu'il monte à l'étage supérieur compte tenu de l'escalier très raide et dangereux.

Pour répondre aux questions de madame Marchand-Carliez, nous n'en sommes pas là. Ce soir ce qu'on demande c'est une réponse de principe pour pouvoir entamer, proposer, faire un dossier pour des subventionnements. Nous savons pertinemment que si nous travaillions avec les Hauts de France c'est pour avoir des avantages financiers, en particulier si nous avons un taux de 80% de bois, nous n'aurons pas à payer le bureau d'étude.

Ensuite nous aurons des subventions parce que c'est lié à la diminution des consommations énergétiques. On a là un projet où l'on va accorder beaucoup d'importance à tout ce qui est phonique et énergétique. Quand on aura fait appel à l'AMO, on va monter un dossier pour avoir les subventions. Est-ce qu'il sera retenu ? Ce n'est pas encore le problème ce soir. Cela peut être intéressant de faire cet appel à projet. C'est fait un peu précipitamment parce qu'il faut que l'on ait la délibération de ce soir pour pouvoir monter le dossier financier et l'appel à projet.

Lysiane DANTIN : Il y a une question de bon sens qui me vient. Vous venez de refaire tout le devant de la mairie pour abattre après ? Cela va tout abîmer.

Colette FINET : Non pas du tout.

Lysiane DANTIN : Celui qui achète un terrain et veut faire bâtir une maison, fait d'abord la maison avant de faire les extérieurs.

Colette FINET : C'est pour cela que nous faisons d'abord la mairie avant de faire la place. Je trouve que cette place bétonnée n'est pas belle, elle rend des services parce que l'on peut stationner. Quant aux abords de la mairie, nous avons saisi l'occasion. La métropole nous a proposé de faire les abords. Nous avons accepté pour avoir 70% payés par la Métropole. C'est la seule raison pour laquelle nous avons commencé par ces travaux. Nous avons saisi l'opportunité de la métropole. Cela va être beau, et donner un cachet extraordinaire.

Quand on dit que l'argument pour démolir la salle Renaissance, c'était de faire l'entrée de la mairie de l'autre côté, c'était vrai, mais ce n'est pas la raison de la démolition de la salle Renaissance. La raison de la démolition de la salle Renaissance c'est que depuis 2010, elle ne sert à rien, elle ne fonctionne pas. Et comme la métropole n'a pas voulu financer les travaux de réhabilitation. Nous n'avions pas, seuls, les moyens de le faire.

Lysiane Dantin : Ce qui veut dire que la salle Daniel Fery n'est pas prête d'être réhabilitée ?

Colette FINET : Si vous trouvez de l'argent, je veux bien. Elle ne sera pas démolie tant que l'on n'a pas une autre salle. Mais il y aura une autre salle. Elle date elle aussi, elle consomme beaucoup d'énergie, nous savons bien qu'un jour il faudra la démolir. Sauf qu'en ce moment les dotations diminuent plutôt qu'elles n'augmentent, ce n'est pas pour demain.

Béatrice REIMUND : concernant la démolition de la mairie, comptez-vous faire une note dans les brèves municipales ? Parce que j'ai eu l'occasion d'échanger avec quelques personnes qui habitent à Longueau et qui sont étonnées de la démolition, ils ne comprennent pas pourquoi vous démolissez le bâtiment. Je pense qu'il serait intéressant de mettre une note dans les brèves municipales pour expliquer le pourquoi du comment. Pour eux, il était question d'agrandir, mais pas démolir. Pour eux c'est : on a cassé la salle Renaissance pour agrandir la mairie. Il serait bien de l'expliquer.

Colette FINET : Nous en avons discuté avec Madame BRIDOUX-HEDE Paulette et effectivement, l'un des articles de ses brèves concernera la mairie.

D'autant que pendant une période nous avons dit on essaiera de garder la devanture parce qu'elle fait partie de notre patrimoine. En réalité, on sera obligé, pas longtemps après la

réhabilitation de travailler à cette devanture. Cela nous coûtera plus cher que de faire une mairie neuve d'entrée de jeux. On ne peut pas prévoir à l'avance. Mais je pense que plus tard on aura une réunion pour discuter avec les gens quand nous aurons quelque chose à leur soumettre.

Béatrice REIMUND : oui, j'ai l'occasion de prendre le bus et les gens disent que pour eux c'était ancré la réhabilitation et pas la démolition. Les deux mots ne sont pas du tout les mêmes ; c'est beaucoup de gens qui disent que c'est le patrimoine de Longueau, on a cassé la salle de la Renaissance, on casse la mairie. Vous ne marquez pas des points ! Je suis désolée de vous le dire.

Lysiane DANTIN : Ou alors il faut demander aux gens de voter, s'ils veulent une réhabilitation ou une nouvelle mairie.

Nathalie MARCHAND-CARLIEZ : ce qui est dommage dans un grand projet comme cela, c'est qu'on n'ait pas eu un plan d'ensemble qui pouvait montrer les abords, la mairie et derrière jusqu'à la salle Daniel Fery. Je comprends que les deniers publics on ne les a pas comme cela, mais là cela aurait été chouette pour nous.

Colette FINET : mais nous n'en sommes pas là, nous n'avons pas demandé à un architecte de venir.

Nathalie MARCHAND-CARLIEZ : cela aurait été bien qu'il y ait un plan d'ensemble.

Serge LEFEUVRE : le plan d'ensemble on l'a eu. Les agents de la métropole sont venus nous le présenter en conseil municipal. Il y a cinq phasages, on commençait par le devant, et on avançait.

Colette FINET : ça on vous l'a dit dans un conseil municipal.

Nathalie MARCHAND-CARLIEZ : excusez-moi, un plan d'ensemble c'est comme un hôpital, on prend les abords, l'environnement, la route, et on prend le bâti. Et on fait tout d'un coup. Mais si c'est en phasage, je trouve que les collectivités qui doivent nous aider, que ce soit les Hauts de France, la métropole, auraient dû au moins nous écouter pour qu'on fasse un ensemble. C'est mon avis, mais cela ne veut pas dire que ce n'est pas bien.

Colette FINET : le phasage a été présenté ici, avec la phase 1 les abords, la phase 2 la mairie, la phase 3 la place ; il y avait même un power point. Mais peut-être vous n'étiez pas là. Quant au projet plus détaillé, nous n'en sommes pas là. On va juste désigner un A.M.O après c'est lui qui va se charger de l'architecte, du bureau d'études etc...

Éric MAQUET : Vous demandez des subventions et vous n'en êtes pas là. Vous demandez quelle subvention ? Qu'est-ce que vous allez implanter ? Qu'est-ce qu'il va y avoir dedans ? Vous avez quand même un projet ? Une structure pour travailler dessus ?

Serge LEFEUVRE : pour être recevable, il faut le demander.

Lysiane DANTIN : qui a chiffré ?

Éric MAQUET : Vous allez demander une subvention « donnez-moi un million » et avec ça vous allez faire une mairie. Je ne suis pas architecte ; par contre commission voirie-urbanisme là je serais intéressé. Tu me convoqueras par papier ou par téléphone et j'irai sans problème.

Serge LEFEUVRE : il n'y a pas de problème.

Colette FINET : si vous m'autorisez je donne la parole pour quelques aspects techniques à Monsieur LAZSLO qui a déjà travaillé, dans sa commune, avec justement la région des Hauts de France.

Julien LASZLO : Ici aussi c'est ma commune. Je comprends votre interrogation. Cela se fait en deux parties, la première c'est déjà de porter à la connaissance de la commission permanente de la région le fait que nous serions intéressés par un appel à projet bois. A ce stade, il ne s'agit pas d'avoir un chiffrage très détaillé, mais de dire, nous avons un bâtiment que nous souhaiterions construire dans cette démarche.

On fait un chiffrage à la « louche », 600m² d'emprise, on sait que c'est ce qui serait nécessaire au niveau de la mairie, on applique un ratio sur les constructions neuves. On dit on est sur un budget de un million deux H.T. Eux, cela leur suffit largement à ce stade.

Ils acceptent ou pas. La commission permanente prend sa décision, vraisemblablement début janvier. D'ici début janvier, cela nous permet de travailler « en temps masqué » et de désigner un AMO ; cette AMO va nous servir à affiner et définir ce projet en partenariat avec la commission urbanisme. C'est pour cela que Madame le Maire dit qu'à ce jour il n'y a pas de projet clair net et précis.

Ce projet-là sera défini dans un second temps. Une fois que l'AMO, aura, avec les élus et les membres de la commission, défini un cahier des charges, avec des surfaces, la distribution, la hauteur, la largeur, la couleur, elle préparera un dossier d'appel d'offres pour désigner une maîtrise d'œuvre associée à un architecte et un bureau d'étude.

Une fois qu'on aura désigné notre maîtrise d'œuvre associée, on rencontrera de nouveau la Région ; qui validera la démarche, les financements etc...

Nous ne sommes pas sur des fonds européens, mais sur des fonds apparentés européens. Pour nous c'est plus avantageux dans le sens où le fonds est décaissé au fur et à mesure des travaux. Alors que sur les fonds FEDER, il faut attendre la fin du bâtiment et des années après, on finit par avoir les subventions.

Ils nous accompagnent vraiment dans les différentes phases de la construction.

Éric MAQUET : Vous avez déjà vu des constructions projet Bois ? Ce qui a été réalisé ?

Julien LASZLO : ce qui est très intéressant, c'est que si on ne vous le dit pas, vous ne les savez pas. Cela a évolué depuis pas mal d'années ; l'essentiel du bois utilisé est en structure. Cela ne détermine absolument pas l'aspect de la structure ; on peut avoir un bardage, des parements en brique, un mélange de tout cela. Il n'y a rien d'incompatible. Mais tous ces éléments-là seront débattus et discutés, à la fois dans la programmation et le choix de l'architecte.

Éric MAQUET : On est sur du bâtiment basse consommation, même sur du photovoltaïque ?

Julien LASZLO : on peut même être sur un bâtiment passif. C'est-à-dire qu'on produit nous-mêmes l'énergie qui permet de chauffer et voire même d'en produire un peu plus. On a des exemples autour de premiers bâtiments qui vont être conçus en bâtiments passifs.

Éric MAQUET : c'est pour cela que je parle de projet général sur la place Louis Prot. Demain le bâtiment est autonome en énergie, il est capable d'aller alimenter une salle annexe, donc il faut le prendre aussi en considération.

Tout à l'heure je parlais de parking pour le personnel, il faut peut-être aussi envisager cela, dans le CHSCT, cela fait partie du bien-être du personnel.

Julien LASZLO : Il faut compter encore un mois et demi pour le choix d'un AMO, le temps de définir bien sa mission, qui serait une mission complète, il nous accompagnerait depuis le début du processus jusqu'à la fin, et dans l'exécution. Et dans ces cas-là, mi-novembre on pourrait avoir l'AMO, et entre la mi-novembre et la fin de l'année, avoir une première réunion qui permettrait de définir un cahier des charges.

Voilà comment cela peut se passer de manière très simple.

Chantal BOULET : et si nous n'avons pas les fonds ?

Colette FINET : Et bien nous ne le faisons pas.

Chantal BOULET : On ne le fait pas mais on réhabilite quand même la mairie ?

Colette FINET : Pour réhabiliter il faut quand même 800 000€.

Chantal BOULET : On ne peut pas la laisser comme ça ?

Colette FINET : On bricole, comme on a déjà fait. Mais ça ne suffit pas. On ne pourra pas payer la totalité. Ou alors on ne fera plus rien à côté.

Serge LEFEUVRE : je voudrais simplement dire à Éric que s'il veut, tu viens vendredi matin et je te montrerai l'état général des locaux.

Éric MAQUET : C'est quand même un peu dommage. Il y a un débat public, cela permet de donner les éléments, mais il aurait fallu des réunions pour travailler là-dessus.

Serge LEFEUVRE : tu as totalement raison, je ne vais pas sur internet, mais au mois de juillet quand j'ai reçu FR3 pour parler soit des travaux de réhabilitation, soit de la démolition, les interventions sur internet de la part de votre groupe étaient nombreuses, donc cela se savait.

Florence LAPA : Je pense qu'en ce moment il ne faut pas y aller sur internet, il y a des choses vraiment lamentables. Il y a des personnes qui sont vraiment.....c'est inadmissible envers Madame le Maire, c'est un manque de respect, contre nous tous, et des personnes se disant « haut placées » qui osent dire que les élus sont payés à ne rien foutre, cette personne va se reconnaître, c'est Monsieur Brunet, c'est honteux de parler comme ça, pour un Maire honoraire de parler en disant que les élus sont payés à ne rien foutre.

Chantal BOULET : J'étais en vacances quand s'est passé « ce merdier ». Ce qui m'a interpellée c'est que j'apprends, par la presse, la radio ou la télé, qu'on allait démolir la mairie. C'est vrai que sur ce coup, comme pour la vente de la MAPA, cela m'avait interpellée parce qu'on n'en avait jamais parlé.

Colette FINET : la démolition c'est relativement récent, c'est depuis les orages et le moment où nous nous sommes aperçus que la façade et la cheminée étaient fissurées.

La deuxième chose que je voudrais dire c'est que si on l'a passé plus rapidement au conseil municipal, c'est qu'il faut qu'on dépose un dossier rapidement, sinon nous n'entrons pas dans le cadre de la prochaine commission permanente qui va attribuer les subventions, ce qui nous a fait dire que l'on s'engage sur la question de principe de démolition – reconstruction.

Le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis favorable et s'engage sur les travaux de démolition – reconstruction de la Mairie.

Madame le Maire, à défaut l'Adjoint délégué, est autorisée à intervenir à tous documents concernant cette affaire.

Adopté par 20 voix pour et 07 abstentions.

6) Allocations scolaires 2018/2019 :

Le Conseil municipal, après délibération, DECIDE :

-De verser une allocation scolaire d'un montant de 42.00€ par élève de l'école maternelle Anne Frank, et de l'école maternelle Louis Prot, pour l'année scolaire 2018/2019.

Maternelle Anne Frank : 95 élèves x 42.00 = 3 990.00€

Maternelle Louis Prot : 112 élèves x 42.00 = 4 704.00€

-De verser une allocation scolaire d'un montant de 57.00€ par élève de l'école primaire Paul Baroux et de l'école primaire André Mille pour l'année scolaire 2018/2019.

Ecole Paul Baroux : 177 élèves x 57.00€ = 10.089.00€

Ecole André Mille : 191 élèves x 57.00€ = 10 887.00€

Adopté à l'unanimité.

7) Animation repas des Aînés

Le conseil municipal, après délibération, décide d'accepter le contrat d'engagement pour l'animation du repas des Aînés le 07 octobre 2018, présenté par Monsieur SZUMNY Gary, groupe TUPELO. La dépense, pour un montant de 500€ sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 6188 du budget.

Madame le Maire, à défaut l'adjoint délégué, est autorisée à signer le contrat d'engagement.

Adopté à l'unanimité.

Lysiane DANTIN: Pourquoi toujours le même groupe tous les ans ?

Florence Lapa : Si tu as un autre groupe à proposer, vas-y, au même prix surtout, pour toute l'après-midi jusqu'à 19h avec 04 musiciens. Faites des propositions.

8) CAJ Séjour à Valloire : Encaissement des participations financières des familles :

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise le Maire, à procéder à l'encaissement de la participation financière des familles fixée à :

- 320.00€ pour les jeunes domiciliés dans la métropole Amiénoise

- 384.00€ pour les jeunes domiciliés hors métropole Amiénoise.

Adopté à l'unanimité

Colette FINET : Je voudrais juste ajouter que nous avons, et nous ne sommes pas la seule commune, beaucoup de difficultés à travailler avec la perception, sans doute parce qu'ils en ont l'ordre. Chaque fois, il faut repropose au conseil ce qui a été décidé avant, ce qui ne simplifie pas la vie de notre personnel.

9) Sortie de la maison des Séniors : Encaissement des participations financières :

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise le Maire à procéder à l'encaissement de la participation financière des séniors pour un montant de 52.00€ par personne.

Adopté à l'unanimité

10) Commune : Indemnité de conseil au receveur :

Le conseil municipal, après délibération, décide d'accorder à Madame LACROIX Françoise, Comptable Public à la Trésorerie du grand Amiens et Amendes, l'indemnité de conseil 2018, pour un montant de 894.22€.

Adopté à l'unanimité.

11) Convention avec le médecin de crèche :

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'autoriser Madame le Maire, à défaut l'Adjoint délégué, à signer la convention à intervenir avec le Docteur PATRAO-DUTITRE Coralie, médecin généraliste à AMIENS.

Adopté à l'unanimité

Nathalie MARCHAND-CARLIEZ : Juste une observation, je trouve que son taux horaire est cher pour les services publics, nous sommes en secteur 1, mais cela doit être une norme, mais je trouve que 60€ pour une heure d'intervention c'est cher.

Colette FINET : oui, mais là elle se déplace.

Chantal BOULET : quand le médecin se déplace chez toi, c'est 25€ et il voit une personne. Là il va voir des bébés d'une crèche, avec certaines pathologies peut-être.

12) Création d'un comité technique commun entre la collectivité et le CCAS :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide la création d'un Comité Technique unique compétent pour les agents de la collectivité et du C.C.A.S.

Adopté à l'unanimité.

Éric MAQUET : Il y a une continuité, après avec le CHSCT, tout est lié, je ne comprends pas c'est qu'on ne parle pas de CSE, un comité social et économique, alors qu'on passe encore par des CHSCT, des délégués du personnel et des IRP ; la loi d'aujourd'hui, nous oblige jusqu'en 2020 à créer des CSE sur l'ensemble des grandes entreprises.

Colette FINET : pas dans les collectivités territoriales.

Serge LEFEUVRE : cela se fera par la suite. Là c'est simplement pour que le personnel du CCAS puisse profiter du CT et du CHSCT.

13) Fixation du nombre de représentants du personnel et instituant le paritarisme au sein du comité technique commun

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe à cinq le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants).

Il décide le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

Il décide également, le recueil, par le comité technique commun, de l'avis des représentants de la collectivité.

Adopté à l'unanimité.

14) Création d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) entre la commune et le CCAS

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide la création d'un CHSCT unique compétent pour les agents de la commune et CCAS.

Le CHSCT est fixé auprès de la commune de Longueau.
Adopté à l'unanimité.

15) Fixation du nombre de représentants du personnel et instituant le paritarisme au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré fixe à cinq le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants).

Il décide le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

Adopté à l'unanimité.

16) Modification du tableau des effectifs :

Colette FINET : Vous n'êtes pas sans savoir que dans nos policiers actuels, l'un a demandé sa mutation pour Toulouse, et un autre malheureusement est en congé de longue maladie, sans être pessimiste, son état est grave. Je ne suis pas sûre qu'il pourra reprendre une activité professionnelle, en tout cas certainement pas celle de policier municipal.

Au départ, ils étaient cinq policiers, depuis quelques temps ils ne sont plus que trois, et pour qu'on puisse recruter et que la police municipale puisse retrouver ses cinq policiers, nous sommes obligés de le modifier et de créer un poste de gardien brigadier de police municipale.

Le conseil municipal, après délibération, DECIDE de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit à compter du 01 octobre 2018 :

TEMPS COMPLET :

A CREER

- 1 poste de gardien brigadier de police municipale

Le reste du tableau ne subit aucune modification.

Adopté par 25 voix pour et 02 voix contre.

Chantal BOULET : Pourquoi y'a-t-il une création de poste ? Si c'est pour remplacer l'agent malade, il est remplacé mais il n'y a pas de création de poste.

Colette FINET : ce n'est pas le même grade. Nous souhaitons recruter, pas au grade de la personne qui est partie, mais au premier grade. C'est la raison pour laquelle nous devons créer ce poste-là qui n'existe pas au tableau des effectifs.

Serge LEFEUVRE : l'autre poste sera supprimé après.

Éric MAQUET : donc vous supprimez un poste ?

Serge LEFEUVRE : non, ce n'est plus le même poste. Ce n'est pas le même grade.

Chantal BOULET : quand ils vont monter de grade ils prendront la place de celui qui va à Toulouse.

Colette FINET : mais pas au départ, on a souhaité recruté au plus bas.

16) Droit d'initiative :

Colette FINET : Je passe la parole à Paulette BRIDOUX-HEDE

Paulette BRIDOUX-HEDE : Merci Madame le Maire.

Mon propos s'adresse à vous, Mesdames et Monsieur les conseillers municipaux de l'opposition. En Démocratie, le débat d'idées est indispensable, en Démocratie, la confrontation d'opinions sur tel ou tel sujet est signe de vitalité, mais en Démocratie, le mépris, les moqueries, les insinuations calomnieuses n'ont pas leur place et pourtant c'est à ce vilain jeu que vous vous livrez Mesdames et Monsieur depuis quelques semaines.

Lors du Conseil Municipal de début septembre, la série des « Martine » se terminant par « Martine à l'Hôpital » était déjà odieuse. Mais nous avons atteint l'ignominie avec votre tract où apparaît la photo de Jérôme Cahuzac accompagnée de ces mots : « Madame le Maire ne faites pas mieux que moi ».

En faisant un amalgame honteux entre Monsieur Cahuzac et Mme le Maire vous mettez publiquement en cause sa probité et son honneur et cela, je le dis au nom de notre groupe, nous ne saurions l'admettre. L'honnêteté, la droiture, le respect des autres sont des qualificatifs qui ont toujours guidé l'action de Madame le Maire, nos concitoyens, dans leur immense majorité, y compris ceux qui ne partagent pas ses idées, lui reconnaissent ces qualités.

Comment osez-vous mettre sur le même pied, Monsieur Cahuzac qui s'est enrichi sur le dos de la nation, a menti de manière éhontée aux représentants du peuple français et Madame le Maire de Longueau qui reverse une grande partie de ses émoluments à son parti politique et à des œuvres caritatives.

Dans l'affaire de l'usine d'enrobés, Madame le Maire vous l'a dit lors du conseil municipal de septembre, il y a eu des malentendus, des erreurs de jugements, mais il n'y a pas de mensonge, ce jour-là, comme lors de la réunion publique, elle ne s'est pas dérobée et a répondu aux questions posées.

Mesdames et Monsieur, nous avons bien compris que vous étiez en campagne électorale pour 2020, mais cela ne vous donne pas de droit de calomnier et nous vous appelons solennellement au combat des idées, dans le respect des personnes et particulièrement de Madame le Maire.

16A) Vœu du conseil municipal :
Nathalie MARCHAND-CARLIEZ :

NOUS APPELONS A LA MOBILISATION DE TOUTES ET TOUS POUR SOUTENIR LE MOUVEMENT SPORTIF

Alors que notre pays s'apprête à accueillir les jeux olympiques et paralympiques dans moins de six ans, le budget des sports est encore une fois sacrifié.

La feuille de route prévoit une baisse de 6% bien qu'il soit déjà à un niveau dérisoire : 480 millions d'euros soit moins de 0.13% du budget de la nation.

De plus, au moment où les droits TV de la ligue 1 de football dépassent le milliard d'euros, les aides de l'Etat envers le monde du sport vont baisser avec notamment la récupération par le Gouvernement de la moitié de la taxe Buffet (5% sur les droits TV reversés au club amateur).

Résultat : c'est tout le mouvement sportif qui s'élève contre une décision qui pourrait faire mal aux petits clubs amateurs avec un manque à gagner de 25 millions d'euros.

A cela s'ajoute la baisse des crédits du CNDS (Centre National pour le Développement du Sport), la suppression des contrats aidés, la réduction des dépenses publiques, infligée aux Collectivités Locales.

Et...Cerise sur le gâteau la feuille de route du ministère prévoit la suppression de près de 1600 postes de conseillers techniques du sport (CTS).

Cela ne ferai qu'accélérer une situation qui existe depuis de longues années et qui fait du sport la dernière roue du carrosse.

Nous le disons haut et fort : le sport pour tous ne doit pas être une variable d'ajustement des arbitrages budgétaires.

Ainsi, la victoire de la France à la coupe du monde de football et l'attribution des jeux olympiques 2024 à Paris s'accompagnent d'un mépris notoire du sport amateur.

Tout porte à croire que le gouvernement a définitivement fait le choix de la marchandisation plutôt que celui du droit d'accès au sport pour toutes et tous.

Dans ce contexte, le conseil municipal de LONGUEAU appelle à soutenir le mouvement sportif qui se mobilise.

Profondément inquiet pour l'avenir du sport français, le conseil municipal appelle l'ensemble des acteurs du mouvement sportif et associatif, l'ensemble des élus, les citoyens à signer la pétition mise en ligne par le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) pour demander plus de moyens pour le sport.

Elus de Longueau, nous savons combien les collectivités sont les premières à être impactées par ce désengagement de l'Etat, alors qu'elles sont bien souvent le dernier recours des bénévoles qui font vivre nos clubs au quotidien sur notre territoire.

C'est pourquoi, le conseil municipal de Longueau tient à interpeller le Gouvernement, la nouvelle Ministre des sports ainsi que les parlementaires qui seront amenés à voter le budget des sports 2019 et ce, quelle que soit leur diversité politique, et formule le vœu que les moyens du sport français soient à la hauteur de ce que représente le sport au quotidien pour toutes et tous.

Enfin, pour porter une réelle ambition sportive olympique, pour développer la pratique dans notre pays, il propose que cinq mesures d'urgences soient portées au débat :

- 1) Le doublement immédiat des crédits dédiés au sport et sa progression sur les six prochaines années pour atteindre 1% du budget de la Nation en 2024.
- 2) Le déplafonnement de la taxe qui alimente le CNDS
- 3) Une aide de l'Etat à la prise de licence à hauteur de 50% sur critères sociaux, tel que le permettait le dispositif des coupons sport.
- 4) Un plan de rattrapage des équipements sportifs avec accompagnement financier pour les Collectivités via le CNDS
- 5) Un plan d'embauche de cadres d'Etat pour le développement de la vie associative et la formation des bénévoles et des éducateurs.

Un vrai service public du sport c'est reconnaître qu'en organisant la pratique sportive du plus grand nombre sur les territoires, en accompagnant l'engagement bénévole, les associations et les fédérations remplissent une mission de service public.

C'est aussi un accompagnement des Collectivités notamment pour les équipements qui deviennent de plus en plus vétustes et pour des projets porteurs d'avenir.

C'est enfin, le développement et le renforcement de l'enseignement du sport à l'école avec les professeurs d'EPS, dont le rôle est essentiel.

Le Conseil Municipal invite la population à signer la pétition mise en ligne par le CNOSF.

Éric MAQUET : "Petite précision. J'aurais voulu entendre, en dehors de votre plaidoirie, le manque de respect, j'aurais voulu entendre Madame le Maire nous parler de son rendez-vous avec le Préfet.

C'est l'omerta, c'est un manque d'information, j'aurais voulu entendre peut être Monsieur le DGS, en accord avec Madame le Maire, sur l'évolution du dossier puisque vous êtes en train d'essayer d'annuler ce permis de construire ; Vous avez dit on a trois mois pour réagir, on est en train de travailler dessus. Aucune information en ce sens, et nous on doit se contenter de ça, d'attendre les coups, d'attendre l'information.

Au nom de la population on se doit de l'informer. On est quand même sur l'implantation d'une usine très importante, je ne sais pas si vous avez les connaissances et les compétences pour savoir ce que cela peut engendrer. Vous l'avez dit c'est une cheminée de 26 mètres, c'est marrant quand on regarde les widgets dans le dossier avant l'implantation ils sont souriants, après l'implantation ils sont en train de pleurer, avec des conséquences humaines.

On n'est pas dans une usine de béton, on est dans une usine d'enrobés avec du concassage, face à un terrain multi sport. Mais je trouve que c'est grave en plus avec une chute immobilière. J'ai eu des clients qui m'ont dit, on n'a pas un coup de téléphone pour vendre la maison, sachant que cette usine va s'implanter. Et cela on n'en tire pas de conséquences. C'est transparent. Il y a des gens qui ont travaillé toute une vie de labeur pour se payer une maison. Aujourd'hui qu'ils veulent la vendre et les gens ne sont pas prêts à la payer le prix. Et si ça ce n'est pas grave, je ne sais plus où commence la gravité de la légèreté. Des leçons je veux bien en recevoir, mais j'aimerais bien aussi en donner une fois de temps en temps.

Paulette BRIDOUX-HEDE : Madame le Maire, je répondrais simplement sur ce qui a été mon propos. Mon propos n'était pas le fond du sujet que vous abordez. Madame le maire répondra à vos questions sur le fond du sujet. Moi c'était sur le manque de respect vis-à-vis des élus, mais de Madame le Maire en particulier. Vous me répondez là-dessus, mais pas sur le reste. Ma question était là-dessus Monsieur.

Éric MAQUET : Il y a un manque de respect pour moi. Dans le quartier, rue Lucette Bonard, cela fait des années, je dis bien des années qu'on vous dit qu'il y a beaucoup de circulation, que cette rue est dangereuse, et ce n'est pas pris en considération. J'ai encore des poids lourds qui passent.

Paulette BRIDOUX-HEDE : Ne cherchez pas de faux fuyants. Quel rapport avec Monsieur Cahuzac s'il vous plaît ? Quel rapport avec Martine ?

Éric MAQUET : Non mais Martine c'était de l'humour, vous n'avez pas compris.

Paulette BRIDOUX-HEDE : Vous avez l'humour lourd !

Éric MAQUET : C'est de la BD ; C'était humoristique. Par contre je sais très bien que l'humour et l'ironie, même dans les conseils précédents vous n'appréciez pas. Il y a des gens que cela fait rire et pas d'autres.

Paulette BRIDOUX-HEDE : Oui mais là, ça ne fait sourire personne.

Colette FINET : Je remercie d'abord Paulette pour son intervention. Je voudrais qu'on revienne au vœu.

*Est-ce qu'on est d'accord tous pour le publier. Est-ce que c'est à l'unanimité du conseil municipal ?
Ce vœu est proposé à l'unanimité du conseil municipal.*

Sur votre dernière intervention Monsieur MAQUET, je ne vois pas pourquoi on continue d'en faire une montagne puisque dès le départ on m'a fait un procès d'intention sur lequel je me suis expliquée. Il n'y a jamais eu d'accord de ma part pour qu'il y ait cette implantation d'usine d'enrobés. Aujourd'hui, je peux dire haut et fort, qu'il n'y aura pas d'implantation d'une usine d'enrobés à Longueau.

Deuxième chose, si je n'ai pas dit beaucoup de choses par rapport à ma visite chez Monsieur le Préfet, c'est que cela n'est pas possible par respect pour le Préfet. Voilà ce qui a été dit. Il m'a écoutée avec beaucoup d'attention. Il était au courant d'une partie des événements, et il ne peut pas casser la procédure qui est en cours. Ce qu'il m'a laissé entendre je le sais, si vous ne le comprenez pas excusez-moi, mais en tout cas la procédure suit son cours, et définitivement on aura un accord au plus tard le 06 janvier 2019. Cela veut dire qu'il n'a pas le droit, même en tant que Préfet, de casser la procédure qui est en cours. Je ne peux pas en dire plus, je n'ai pas le droit. On va l'écrire dans les brèves, il n'y aura pas d'implantation d'usine d'enrobés à Longueau.

Quant à cette idée, qu'il ne fallait pas que l'enquête publique se fasse pendant l'été, c'est impossible à gérer, ce n'est pas de son ressort non plus. Il m'a envoyé le déroulé de tout ce type d'opération. C'est-à-dire qu'à un moment donné quand le dossier d'une entreprise est déposé, automatiquement l'enquête publique a lieu tant de jours après, que ce soit les vacances ou pas. C'est le texte ministériel qui dit cela. Il attendait le résultat du commissaire enquêteur pour faire son rapport, il l'étudiera. Ensuite il y a une commission qui s'appelle le CODERS qui doit se prononcer. Il est composé d'élus et de personnes des services. Il se prononcera lui aussi. Et c'est seulement à ce moment-là qu'il donnera son avis. Seul EUROVIA peut arrêter la procédure en disant qu'il abandonne le projet.

Éric MAQUET : Ce que je n'ai pas compris c'est l'allusion sur Martine. Martine n'était pas Madame le Maire, je ne sais pas ce que vous avez compris.

Nathalie MARCHAND-CARLIEZ : En tout cas, moi je suis contente d'entendre qu'elle ne se fera pas et que ce sera dans les brèves. Bravo au conseil municipal.

Colette FINET : Une information importante : le permis a été retiré.

La séance est levée à 22H20

La secrétaire de séance,
Chantal BOULET